



Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciqes

France métropolitaine hors Corse

## Notice d'information du territoire

### « Aire d'Alimentation de Captages des Puits de Chez Drouillard »

#### (NA\_DROU)

### Campagne 2023

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées sur le territoire « **Aire d'Alimentation de Captages des Puits de Chez Drouillard** » (NA\_DROU) au titre de la campagne **PAC 2023**. **Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.**

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sous Télépac<sup>1</sup>.

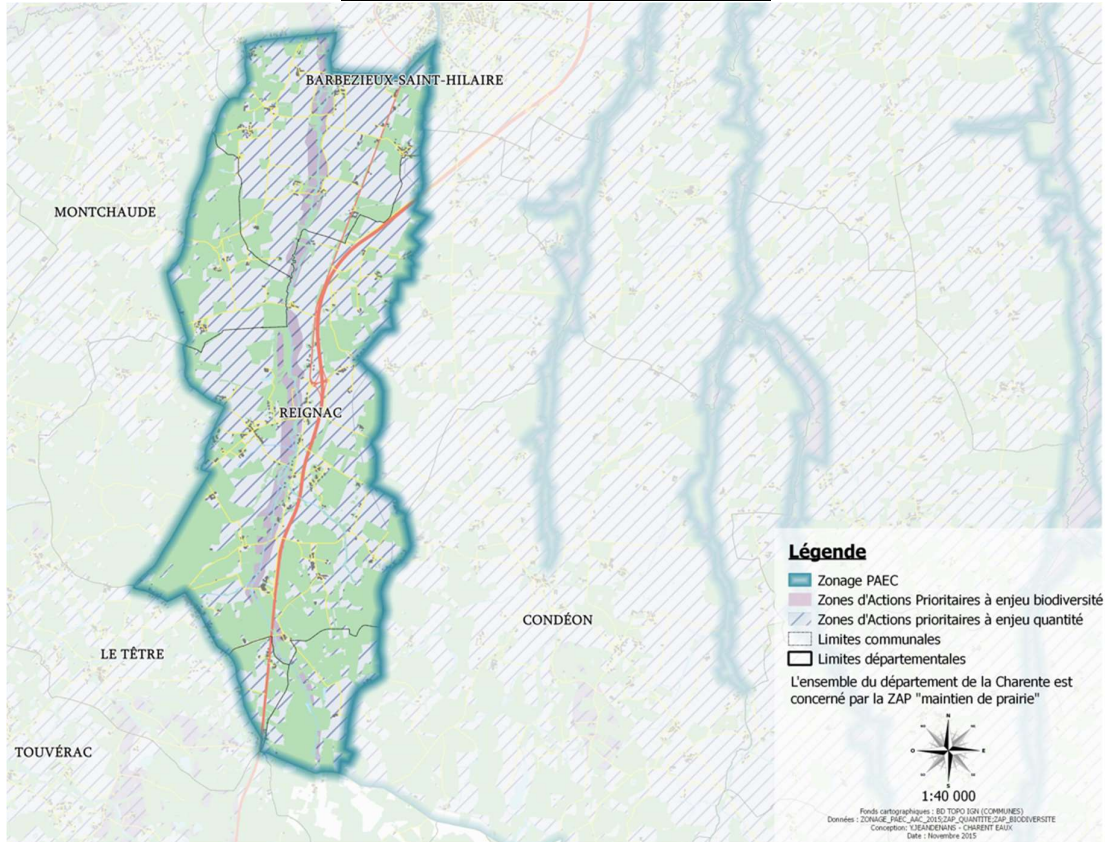
Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de la PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

<sup>1</sup> <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

## 1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES DES PUIITS DE CHEZ DROUILLARD » ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

Le PAEC NA\_DROU en 2023 est un territoire à enjeu « Eau », d'une surface de 1920 hectares, situé dans le département de la Charente sur l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) des Puits de chez Drouillard, comme représenté sur la cartographie ci-dessous :

Périmètre du PAEC DROU en 2023 :



Ainsi le PAEC DROU en 2023 couvre, entièrement ou partiellement, les communes suivantes : BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, CONDEON, LE TATRE, MONTMERAC, REIGNAC, TOUVERAC.

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont au moins une parcelle se situe dans le territoire la première année d'engagement sont éligibles.

En ce qui concerne les mesures « localisées », une parcelle ou un élément est éligible à la MAEC dès lors qu'au moins une partie de la surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

Dans le cadre du financement des MAEC 2023-2027 par les fonds européens du FEADER, par l'État et les Agences de l'eau, et notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), l'engagement dans une ou plusieurs MAEC du territoire DROU est possible uniquement pour les exploitations situées dans des démarches territoriales validées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à savoir au sein du Plan d'Action Territorial (PAT) de l'AAC des Puits de chez Drouillard.

## 2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

---

Du point de vue agricole, et selon les données d'évaluation des contrats du précédent programme Resource 2013 – 2017 (*évaluation agricole de 2017*), le PAEC DROU et l'AAC Puits de Chez Drouillard constitue un territoire mixte où se côtoient une grande variété de productions agricoles :

- De la viticulture, principalement localisée sur les lignes de crêtes et destinée à la production de Cognac : les surfaces en vignes occupent 26% de la surface agricole du PAEC et la production viticole concerne 50% des exploitations agricoles du territoire ;
- Des grandes cultures qui occupent 60% de la surface agricole utile du PAEC, sur des exploitations disposant de plusieurs ateliers de production et chez des céréaliers spécialisés (environ 10 à 15% des exploitants du territoire, *source : estimation enquêtes bilan de fin de contrat réalisées par Charente Eaux*). En dehors de cette typologie, l'atelier grandes cultures constitue généralement un atelier secondaire à l'activité vitivinicole. Cela entraîne nécessairement une simplification des pratiques et des systèmes de production (assolements et rotations) et une propension plus faible à investir dans du matériel et des techniques culturales agronomiquement performantes.
- De l'élevage, en déclin du fait d'une situation économique tendue, qui concerne toutefois un peu plus de 10% des exploitations ;
- De l'arboriculture sur une exploitation et 7 ha de pomiculture « verger éco-responsable », ainsi que du maraîchage (10 ha au total répartis sur 2 exploitations et un chantier d'insertion associatif certifié en Agriculture Biologique) : toutes situées aux abords de la plaine alluviale du Trèfle, ces productions occupent environ 2% de la surface cultivée.

Du point de vue hydrogéologique, le territoire du PAEC DROU peut être globalement découpée en deux secteurs distincts :

- la plaine alluviale du Trèfle et de ses affluents, une zone très sensible qui présente des risques de contamination directe de l'eau par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, en lien avec la faible épaisseur des alluvions et la proximité de la surface de la nappe, ainsi qu'avec la forte sensibilité des sols à l'infiltration. La vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine aux pollutions est très élevée sur la vallée du Trèfle et élevée sur les vallées annexes ;
- et la zone située hors plaine alluviale où l'on distingue les calcaires fissurés du Campanien formant des coteaux sur les flancs de la vallée du Trèfle et recouverts par des sols vulnérables à l'infiltration (groies de Champagne et aubues) et les formations du Tertiaire localisées sur les crêtes, recouvertes de sols drainants (doucins hydromorphes). Ces zones sont circonscrites à l'amont du bassin versant et au sommet des crêtes et présentent des vulnérabilités faibles à très faibles.

Au vu de ces éléments, les axes d'orientations d'actions du contrat de territoire Re-Sources sur l'AAC des puits de Chez Drouillard pour la période 2019 – 2023 ont été définis et le PAEC DROU y participe en proposant aux exploitations agricoles du territoire des MAEC permettant de répondre notamment :

- aux enjeux de la réduction des pressions de pollutions par les produits phytosanitaires au travers des mesures systèmes spécifiques aux ateliers grandes cultures, viticulture et élevage,
- aux enjeux de la réduction des pressions de pollutions par les intrants azotés au travers de la mesure système pour les grandes cultures encourageant la réduction des engrais minéraux azoté, et de la mesure système de semis direct,
- aux enjeux du maintien et du développement des surfaces herbacées sur le territoire au travers des mesures de création de prairies et des mesures systèmes spécifiques à l'élevage des herbivores.

### 3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Deux types de mesures sont proposés :

- Des **mesures « systèmes »** pour lesquelles l’exploitant doit obligatoirement demander à engager au moins 90 % des surfaces éligibles à la MAEC de son exploitation ;
- Des **mesures localisées** qui peuvent être mises en œuvre sur certaines parcelles de l’exploitation et permettent de répondre à des enjeux plus spécifiques et localisés (biodiversité notamment).

Liste des MAEC proposées :

Enjeu environnemental visé	Code de la mesure	Nom développé de la mesure	Type de mesure (système ou localisée)	Montant en €/ha
Eau	NA_DROU_PHY2	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	143 €
	NA_DROU_PHY3	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	281 €
	NA_DROU_FER2	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	Système	136 €
	NA_DROU_FER4	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	248 €
	NA_DROU_FER5	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	343 €
	NA_DROU_COV2	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	225 €
	NA_DROU_COV3	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	324 €
	NA_DROU_VIT1	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	Système	317 €

<b>Eau</b>	<b>NA_DROU_SDC2</b>	<b>MAEC Sol - Semis direct 2</b>	<b>Systeme</b>	<b>158 €</b>
	<b>NA_DROU_HBV2</b>	<b>MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2</b>	<b>Systeme</b>	<b>177 €</b>
	<b>NA_DROU_HBV3</b>	<b>MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3</b>	<b>Systeme</b>	<b>233 €</b>
	<b>NA_DROU_CPRA</b>	<b>MAEC Biodiversité - Création de prairies</b>	<b>Localisée</b>	<b>358 €</b>

Une notice 2023 spécifique à chacune de ces mesures, pour le PAEC DROU, incluant le cahier des charges à respecter, est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

## 4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

---

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2023 de la région Nouvelle-Aquitaine. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

## 5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

---

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis.

Le premier critère de priorisation est qu'une exploitation est admissible à une mesure système si 50 % des surfaces de son compartiment de culture est incluse dans le PAEC, et qu'une parcelle ou un élément est admissible à une MAEC localisée si 50 % de sa surface est incluse dans le PAEC. Les autres critères de priorisation correspondants sont définis dans le tableau ci-après :

<b>Critère de priorisation N°2</b>	Priorité aux exploitations qui ont le plus de surfaces engagées situées sans les Zones d'Actions Prioritaires (ZAP) du territoire du PAEC (notamment les zones les plus sensibles de l'AAC telles que définies dans le contrat territorial).
<b>Critère de priorisation N°3</b>	Priorité aux exploitations pour qui la MAEC engendre des changements de pratiques par rapport aux exploitations pour qui la MAEC correspond à du maintien de pratiques.
<b>Critère de priorisation N°4</b>	Priorité aux exploitations qui s'engagent sur des MAEC de niveau 3 par rapport à celles qui s'engagent sur des MAEC de niveau 2.

## 6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

---

Pour vous engager dans une MAEC en 2023, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2023 lors de votre déclaration PAC dans Télépac :

- en cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- en dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC<sup>2</sup>, en précisant le code de la mesure demandée.

---

<sup>2</sup> Disponible sur Telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

## 7 FORMATION

---

Les exploitants qui contractualisent des MAEC de la nouvelle programmation PAC 2023-2027 doivent suivre une formation au cours des deux premières années de leur engagement. Cela constitue une obligation du cahier des charges de chaque mesure MAEC, contrôlée sur l'exploitation, via vérification de l'attestation individuelle de formation.

L'objectif de ces formations est de conforter l'exploitation dans le respect du cahier des charges de la mesure souscrite, et dans sa mise en œuvre sur l'exploitation. Ces formations peuvent également constituer une opportunité d'ouverture à de nouvelles pratiques agronomiques et techniques respectueuses de l'environnement, et en cela, à de nouvelles MAEC (localisées par exemple).

En pratique, les formations devront être d'une durée minimale de 7 heures et pourront s'organiser sur 1 ou 2 dates ; elles peuvent donc être fractionnées en demi-journées de formation distinctes.

L'opérateur du territoire doit organiser à minima les formations listées dans le tableau ci-après.

Les exploitants qui contractualisent des MAEC en 2023 doivent suivre :

- une des formations dédiées aux exploitants ayant contractualisé des MAEC sélectionnée dans le catalogue régional VIVEA (Fonds de formation pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant),

OU

- une des formations MAEC organisée par l'opérateur de PAEC qui ne rentre pas dans le dispositif VIVEA et reste donc à la charge de l'opérateur et/ou des exploitants.

Dans tous les cas le contenu de la formation suivie par un exploitant doit être en cohérence avec le cahier des charges de la MAEC dans laquelle il s'est engagé. Si un bénéficiaire est engagé dans plusieurs MAEC au cours de la programmation 2023-2027, alors il sera considéré qu'une participation à une formation à minima lui permettra de respecter les obligations de formation de l'ensemble des MAEC en question.

	Nom de la structure formatrice	Nom de la formation	Contenu de la formation
1	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 Compréhension des mécanismes des écosystèmes et des interactions entre itinéraires	Différentes sessions pourront être proposées avec comme contenu, à minima un ou plusieurs des items suivants : - Connaissance des enjeux environnementaux du territoire



		techniques et milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du cycle des espèces faunes et flores et identification des menaces-</li> <li>- Analyse de la conduite culturale face aux menaces et en identifier les leviers · Adaptation des pratiques d'entretien de la prairie-</li> <li>- Innovation dans l'aménagement du parcellaire agricole</li> </ul>
2	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Autonomie alimentaire et bien-être animal	<p>Différentes sessions pourront être proposées avec comme contenu, à minima un ou plusieurs des items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'autonomie alimentaire et fourragère,</li> <li>- Optimisation de la ration alimentaire des animaux,</li> <li>Mise en œuvre d'itinéraires techniques agro écologiques pour une production d'aliments de qualité,</li> <li>- Optimisation de la gestion des prairies</li> </ul>
3	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Adaptation au changement climatique et amélioration de la technicité de productions	<p>Différentes sessions pourront être proposées avec comme contenu, à minima un ou plusieurs des items suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de la conduite de l'exploitation au changement climatique</li> <li>- Contribution à l'autonomie protéique en développant les productions des cultures protéiques</li> <li>- Mise en œuvre des pratiques de production pour réduire les IFT</li> <li>- Développement des méthodes innovantes de productions</li> <li>- Acquisition et meilleure maîtrise des techniques de production animale</li> <li>- Connaissance et évaluation des sols agricoles</li> <li>- Optimisation de la couverture des sols en agriculture</li> <li>- Développement et perfectionnement de l'agriculture de conservation des sols ·</li> <li>Aménagement du parcellaire agricole (haies, agroforesterie)</li> <li>- Optimisation la traçabilité</li> </ul>
4	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	Groupe Viticulture Raisonnée	<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Connaître en temps réel et par secteur la pression maladies et ravageurs</p> <p>Intégrer les Outils d'Aide à la Décision pour optimiser ses stratégies</p> <p>Adapter ses pratiques pour gagner en productivité et réduire ses IFT</p> <p>Intégrer des solutions alternatives éprouvées pour la protection du vignoble</p> <p>Améliorer la fertilité de ses sols</p> <p><u>Enjeux :</u></p>

			<p>Profiter de la dynamique d'un groupe pour échanger sur des pratiques culturelles novatrices</p> <p>Être informé des dernières évolutions réglementaires</p> <p>Bénéficier d'une information complète par secteur et d'un conseil indépendant de la vente de produits</p>
5	OCEALIA	Groupe de Progrès GRANDES CULTURES	Inspiré des groupes 30 000, les groupes de progrès ont pour vocation d'aborder différentes thématiques agricoles et agro-écologiques afin de permettre aux agriculteurs(rices) de partager des expériences, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles informations
6	OCEALIA	Groupe de Progrès ELEVAGE	Inspiré des groupes 30 000, les groupes de progrès ont pour vocation d'aborder différentes thématiques agricoles et agro-écologiques afin de permettre aux agriculteurs(rices) de partager des expériences, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles informations.
7	OCEALIA	Groupe de Progrès VIGNES	Inspiré des groupes 30 000, les groupes de progrès ont pour vocation d'aborder différentes thématiques agricoles et agro-écologiques afin de permettre aux agriculteurs(rices) de partager des expériences, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles informations.
8	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	Commission Grandes Cultures de la MAB16	La commission Grandes Cultures de la Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente s'articule autour de 4 réunions bouts de champ annuelles et de 2 réunions de pilotage par an afin de définir le contenu des actions/thématiques à aborder. 10 bulletins techniques sur les grandes cultures bio sont aussi rédigés par an afin de faire des points spécifiques et saisonnier sur les itinéraires techniques des grandes cultures biologiques, sur l'actualité et sur les innovations.
9	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	Contacteur l'opérateur	<p>Optimiser la pratique de mes couverts végétaux pour les faire pâturer</p> <p>Développer l'agroforesterie sur ma ferme en grandes cultures</p> <p>Adapter mes pratiques en grandes cultures face au changement climatique</p>
10	Fédération Régionale d'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine	Viticulture biologique : comprendre et s'adapter au changement climatique et préserver les ressources	<p>6 modules répartis tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins hydriques et en nutriments de la plante</li> <li>- Rôles et fonctions du sol dans la nutrition minérale et hydrique de la plante</li> <li>- Impacts de la sécheresse sur la nutrition minérale et hydrique de la plante</li> <li>- Les pratiques favorisant le bon fonctionnement du sol et l'optimisation de la réserve utile et</li> </ul>

			<p>permettant ainsi une bonne nutrition de la plante (les amendements, le travail du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les indicateurs de suivi pour la campagne : pluviométrie, quantité de cuivre et rendement</li> <li>- Présentation théorique des différents types d'outils</li> <li>- Focus sur la décavaillonneuse avec démonstration de l'outil et réglages</li> <li>- Évolution de la pluviométrie annuelle et analyse de la répartition des pluies sur l'année</li> <li>- Adaptation des calendriers de traitement à l'évolution de la pluviométrie : les principes de la protection au cuivre (calcul du cumul de pluies, fractionnement des apports de cuivre...)</li> <li>- Présentation des résultats d'essais conduits chez les viticulteurs</li> <li>- Suivi des indicateurs mis en place notamment : pluviométrie, quantités de cuivre entre chaque traitement, IFT</li> <li>- Fonctionnement de l'outil de pulvérisation et des réglages de l'appareil</li> <li>- Réalisation de tests de qualité de pulvérisation avec différents réglages</li> <li>- Analyse des résultats et ajustements des réglages</li> <li>- Rôles et fonctions des couverts végétaux</li> <li>- L'intérêt des couverts végétaux face aux changements climatiques (limiter le lessivage, préserver l'humidité des sols...)</li> <li>- Les apports nutritionnels</li> <li>- Adapter la gestion des couverts de la plantation à la destruction, au changement climatique</li> <li>- Analyse des indicateurs de suivi de la campagne (pluviométrie, quantités de cuivre utilisées, intensité des maladies cryptogamiques, rendements...)</li> <li>- Retour sur les manifestations du changement climatique : épisodes de fortes pluviométries, épisode de sécheresse, gel, grêle, et les impacts sur la production</li> <li>- Retour sur les pratiques mises en œuvre pour limiter l'impact du changement climatique et leur efficacité</li> <li>- Bilan de la formation oral et écrit sur les acquis, les perspectives de mises en œuvre et la satisfaction</li> </ul>
11	CIVAM Ruffécois	Maîtriser les couverts végétaux pour s'adapter et atténuer les	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enjeux de la couverture végétale permanente des sols</li> <li>● Prérequis et méthodes pour la réussite de l'intégration des couverts végétaux dans la rotation</li> <li>● Méthode : intervention d'un expert, échange de pratiques, tours de parcelles et suivi des couverts</li> </ul>

		changements climatiques	Formation dans le cadre du GIEE de la CAVAC de Villejésus "Favoriser l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques sur nos fermes via l'échange et le partage d'expériences" (animé par le CIVAM du Ruffécois)
12	CIVAM Ruffécois	Faire évoluer mon système vers le semis-direct sous couvert permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enjeux de l'agriculture de conservation des sols (érosion, climat, multifonctionnalité des sols...)</li> <li>• Les prérequis (connaissances agronomiques de son sol) et piliers de l'ACS pour une évolution durable des systèmes : rotation diversifiée, couverture des sols, semis-direct...</li> <li>• Trajectoires d'évolutions</li> <li>• Précisions techniques en fonction des participants : méthode d'implantation des couverts, matériels...</li> <li>• Méthode : échanges et co-construction de systèmes</li> </ul>
13	CIVAM Sud Charente	Mettre en place ou développer les couverts végétaux pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité</li> <li>- Connaître les liens entre la mise en place de l'agriculture de conservation des sols notamment les couverts végétaux et le changement climatique</li> <li>- Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols</li> <li>- Savoir choisir le matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till) ou adapter l'existant</li> <li>- Savoir construire la place des couverts végétaux au sein des systèmes de cultures des participants, adapter leurs utilisations aux contextes pédo climatiques et techniques des fermes et comprendre l'impact économique de leur intégration</li> <li>- Connaître les différentes techniques d'implantation et de destruction des couverts végétaux sans intrants</li> </ul>
14	CIVAM Sud Charente	Mettre en place ou améliorer la performance de mon système en semis direct	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité</li> <li>- Connaître son sol</li> <li>- Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols</li> </ul>

			<p>- Mettre en place le semis direct : apporter des connaissances et de compétences aux participants sur cette technique : choix du matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till)</p> <p>- Mettre en place des couverts végétaux dans mon système de culture : apporter des connaissances et compétences aux participants sur cette technique : les intérêts des couverts dans les systèmes de production, la réglementation, les techniques d'implantation, les espèces végétales à privilégier dans le contexte pédo-climatique des Charentes, les techniques de destruction.</p> <p>- Mettre en place une rotation diversifiée : apporter des connaissances et des compétences aux participants sur cette approche : construire des rotations diversifiées en fonction des différents systèmes de cultures présents sur ma ferme (atelier de co conception) pour assurer une couverture permanente de mon sol, tout assurant une rentabilité économique de mon système</p>
15	CER FRANCE Poitou Charente	Comment améliorer sa rentabilité par l'agronomie ?	<p>Améliorer son patrimoine sol pour optimiser ses charges</p> <p>Optimiser ses intrants par la rotation et les couverts végétaux</p> <p>Initiation à la nutrition des sols et des plantes</p>

## 8 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contacter l'opérateur ou la/les structure(s) animatrice(s) du territoire :

<b>Nom de la structure porteuse du projet (opérateur PAEC)</b>	<b>Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire</b>
Nom/Prénom de la personne référente N°1	MEURAILLON André (Maire)
Nom/Prénom de la personne référente N°2	BUZARD Laurent (Adjoint en charge de l'environnement et des énergies renouvelables)
Coordonnées de la personne référente	Communication à adresser à Charente eaux : hchaboureau@charente-eaux.fr 07 86 48 69 48
<b>Nom de la structure animatrice N°1</b>	<b>Syndicat Mixte Charente Eaux</b>
Nom/Prénom de la personne référente N°1	CHABOUREAU Hugues
Téléphone de la personne référente N°1	07 86 48 69 48
Mail de la personne référente N°1	hchaboureau@charente-eaux.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	CONDEMINÉ François
Téléphone de la personne référente N°2	06 14 68 27 97
Mail de la personne référente N°2	fcondemine@charente-eaux.fr
<b>Nom de la structure animatrice N°2</b>	<b>Chambre d'Agriculture de la Charente</b>
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Audrey TRINIOL
Téléphone de la personne référente N°1	05 45 24 49 00 / 06 14 09 36 10
Mail de la personne référente N°1	audrey.triniol@charente.chambagri.fr
<b>Nom de la structure animatrice N°3</b>	<b>Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente</b>
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Evelyne BONILLA
Téléphone de la personne référente N°1	05 45 63 00 59 / 06 45 59 63 11
Mail de la personne référente N°1	projetbio@mab16.com
Nom/Prénom de la personne référente N°2	Anaïs BIOCHE
Téléphone de la personne référente N°2	06 73 20 13 21
Mail de la personne référente N°2	grandescultures@mab16.com
<b>Nom de la structure animatrice N°4</b>	<b>Coopérative Agricole OCEALIA</b>
Nom/Prénom de la personne référente	Mathilde LANDAIS
Téléphone de la personne référente	06 84 83 18 39
Mail de la personne référente	mlandais@ocealia-groupe.fr
<b>Nom de la structure animatrice N°5</b>	<b>Fédération du Négoce Agricole Centre Atlantique</b>
Nom/Prénom de la personne référente	Nicolas PUGEAUX
Téléphone de la personne référente	05 49 75 69 30 / 06 22 67 34 29
Mail de la personne référente	n.pugeaux@gsnaca.fr
<b>Nom de la structure animatrice N°6</b>	<b>CER France</b>
Nom/Prénom de la personne référente	Sophie ROULLIER
Téléphone de la personne référente	05 45 78 33 98 / 06 40 50 65 85
Mail de la personne référente	sroullier@pch.cerfrance.fr

<b>Nom de la structure animatrice N°7</b>	<b>Groupe PIVETEAU</b>
Nom/Prénom de la personne référente	Thomas DAMOUR
Téléphone de la personne référente	05 45 66 37 07
Mail de la personne référente	tdamour@piveteau-agri.fr
<b>Nom de la structure animatrice N°8</b>	<b>ETS VALIN</b>
Nom/Prénom de la personne référente	Patrick VALIN
Téléphone de la personne référente	06 89 09 37 45
Mail de la personne référente	patrick.valin16@gmail.com